

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

### Additif à l'avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (emplois fonctionnels)

NOR : TSSN2411960V

L'avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (emplois fonctionnels) publié au *Journal officiel* de la République française le 26 avril 2024, texte n° 106 (NOR : TSSN2411729V), est modifié comme suit :

Il convient d'ajouter le poste suivant :

#### GROUPE II

##### I. – *Emploi de directeur ou directrice*

Centre hospitalier Isarien et EPSM de l'Oise à Clermont-de-l'Oise (Oise) (cf. Annexe I).

##### *Conditions d'emploi*

Les candidats doivent adresser pour chaque emploi leur dossier de candidature, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

#### ANNEXE I

### CENTRE HOSPITALIER ISARIEN ET EPSM DE L'OISE À CLERMONT-DE-L'OISE (OISE)

#### **Directeur ou directrice**

##### I. – *Description de l'établissement*

Le CHI-EPSM de l'Oise implanté sur trois sites en hospitalisation conventionnelle, Clermont de l'Oise, Fitz-James (unité accueil urgences) et Compiègne (centre psychothérapeutique Henry Theillou), est autorisé en psychiatrie générale : prise en charge à temps complet et à temps partiel (hospitalisation de jour et de nuit) et en psychiatrie infanto-juvénile (prise en charge à temps complet et à temps partiel uniquement en hospitalisation de jour).

Il réalise également une prise en charge ambulatoire avec des CATTP (centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel) en psychiatrie générale, en psychiatrie infanto-juvénile et en psychiatrie en milieu pénitentiaire, des CMP (centre médico-psychologique) ou unité de consultation des services de psychiatrie en psychiatrie générale et en psychiatrie infantojuvénile, des hôpitaux de jour (HDJ), des logements accompagnés et de centres de post-cure pour adultes, des MAS, un ESAT (établissement et service d'aide par le travail), un foyer d'hébergement, un FAM (foyer d'accueil médicalisé). Enfin, le CHI gère également un IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) et un IFAS (Institut de formation d'aides-soignants).

L'EPSM de l'Oise a signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2024 déclinés en objectifs opérationnels comme par exemple le développement de la culture et le souci permanent de la qualité et de la sécurité des soins ou encore d'assurer une prise en charge globale et individualisée du patient et poursuivre les coopérations dans une stratégie territoriale.

Le projet d'établissement 2023-2027 du CHI-EPSM de l'Oise s'inscrit dans la continuité du précédent et se fonde, pour son volet médico-soignant, sur les principales orientations de la feuille de route santé mentale (promotion du bien-être mental, garantie de parcours de soins coordonnés, amélioration des conditions de vie et d'inclusion sociale).

##### II. – *Description du poste*

Le périmètre d'intervention du CHI-EPSM de l'Oise est strictement départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'activité de soins psychiatriques est organisée en secteurs. Pour rappel, le SROS 2012-2017 réaffirmait une graduation des soins à laquelle répondait le CHI-EPSM de l'Oise (secteur, CMP, urgences psychiatriques, hospitalisation à temps partiel et à temps complet).

Le CHI de Clermont est confronté comme tous les établissements de santé aux manques de personnel (psychologue, infirmier etc.)

Le CHI-EPSM de l'Oise est un établissement psychiatrique en pleine modernisation et ce jusqu'en 2026. Elle permettra d'optimiser l'offre de soins et d'offrir aux patients les standards d'hébergement attendus. Dans ce contexte de restructuration, une attention particulière doit être portée sur le dialogue social.

Le CHI EPSMP a été certifié par la Haute Autorité de santé (HAS) le 21 juin 2023.

En raison de sa couverture départementale et de sa neutralité partenariale vis à vis des trois GHT

MCO de l'Oise, le CHI EPSM de l'Oise bénéficie d'une dérogation GHT pérenne. Par décision du 3 juin 2020, le directeur général de l'ARS Hauts-de-France a prorogé la dérogation accordée au CHI à l'obligation d'être partie à un groupement hospitalier de territoire pour une durée indéterminée.

Le CHI est engagé dans des coopérations de fonctionnement avec les 3 GHT de l'Oise pour la psychiatrie de liaison, la prise en charge des urgences psychiatriques et la prise en charge psychiatrique des détenus.

Le CHI de Clermont de l'Oise a été très largement accompagné par l'Etat et par l'ARS ces dernières années afin de soutenir son projet d'investissement, gage de pérennité.

### III. – Profil recherché

L'emploi s'adresse à un cadre de haut niveau fonctionnaire, ou agent contractuel, avec une expérience minimale de six années d'activités professionnelles diversifiées en tant que cadre supérieur sur des fonctions de direction, d'encadrement ou d'expertise et ayant une excellente connaissance des politiques de santé.

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, mise en œuvre de projets médicaux, médico-sociaux et sociaux structurant, conduite du dialogue social, conduite du dialogue de gestion...)

- gestion de crise ;
- projets de coopération ;
- conduite de projets architecturaux ;
- conduite du dialogue social.

Connaissances particulières requises/prévues :

Solides connaissances techniques dans les divers domaines de la gestion hospitalière (ressources humaines, finances, qualité et logistique).

- élaborer et exécuter le budget de l'établissement ;
- savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents ;
- être rigoureux dans l'organisation et la gestion ;
- répondre aux préoccupations et aux besoins de sa structure à la fois sur le court terme et le long terme ;
- capacités de concertation et de négociation avec l'ensemble des interlocuteurs du territoire ;
- être force de persuasion ;
- avoir une vision stratégique des évolutions du système sanitaire, social et médicosocial et savoir positionner l'établissement dans des réseaux de santé publique ou médico-sociaux au sein des territoires ;
- savoir être réactif ;
- capacité à prendre des décisions en tenant compte de positions et de points de vue différents et savoir en expliquer les raisons ;
- organiser la réponse aux besoins de la population et la mise en œuvre de la politique régionale sur les plans :
  - sanitaire ;
  - médico-social.